

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

11/2 – PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET D'INTERVENTIONS
SUR SITES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

La Ville a lancé une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour renouveler le marché de services pour une prestation de télésurveillance qui arrive à échéance le 31 janvier 2014.

Le marché, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, vise à analyser les messages d'alarme reçus au poste de surveillance situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et à assurer une intervention immédiate sur place quand une intrusion irrégulière est détectée dans les bâtiments communaux.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le vendredi 29 novembre 2013, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Vigie Villages pour un montant annuel de 107 922,10 € HT soit 129 720,21 € TTC.

L'offre de cette entreprise répond à l'ensemble des exigences du cahier des charges et aux attentes du pouvoir adjudicateur.

Vu les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer le marché avec le soumissionnaire retenu conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- prévoir, en tant que de besoin, les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché au budget de l'exercice 2014 et des exercices suivants à l'article fonctionnel 92112, compte nature 611.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.